

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

**Présents** BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

**Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)**

BOUSSICAULT Gérald	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
PICARD Corinne	à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

**Absent excusé**

LIZE Didier
-------------

**Absents**

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline, SOURICE Corinne
--

**Secrétaires de séance**

LANGLOIS Danielle et LECOMTE Delphine

**Convocation adressée le 10 décembre 2025, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 17 décembre 2025, article L.2121.25 CGCT**

---

### 25SE1612-19 | Personnel – Suppression du poste de médecin territorial affecté au multi-accueil « Les Lutins »

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources humaines, expose :

Vu le code de la fonction publique, article L313-1 portant sur les modalités de création des postes par les organes délibérants de la collectivité ou l'établissement,

Vu les articles L 542-1 à L-542-35 du code de la fonction publique territoriale prévoyant les modalités de suppression d'un emploi dans la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant sur la transformation de la fonction publique,

Considérant la délégation du service public du multi-accueil « les lutins » depuis 1er juillet 2015 avec mise à disposition du personnel communal,

Considérant le changement d'organisation en matière d'accompagnement en santé du jeune enfant du délégataire pour l'ensemble de ses structures incluant la structure multi-accueil « Les Lutins »,

Considérant que le délégataire a demandé la fin de la mise à disposition du médecin territorial recruté en contrat à durée indéterminée à 2.5/35ème à la ville des Ponts-de-Cé depuis le 1er mars 2006,

Considérant qu'après analyse des besoins internes, la collectivité ne dispose pas de poste de reclassement compatible avec les compétences spécifiques de l'agent,

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 11 décembre 2025,

Considérant l'avis de la Commission ressources en date du 2 décembre 2025.

**En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **Supprime le poste de médecin territorial affecté au multi-accueil « Les Lutins », créé par délibération du 15 février 2006 à compter de la date d'effet du licenciement.**
- **Met fin à la mise à disposition de l'agent titulaire auprès du délégataire du service public petite enfance, à compter de la date d'effet du licenciement.**

<b>VOTE</b>			
<b>En exercice</b>	<b>32</b>	<b>POUR</b>	<b>26</b>
<b>Présents</b>	<b>20</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>6</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
<b>Pris part au vote</b>	<b>26</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26</b>

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Le maire,  
Jean-Paul PAVILLON**